



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 83-2024

### PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2024

Le Maire de Bouresse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n°2014-66 en date du 4 septembre 2014 portant détermination des ratios promus/promouvables sur proposition du Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté n°02-2021 en date du 13/01/2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade **d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe** :

N°	NOM et PRÉNOM	Homme ou Femme	GRADE ACTUEL	Date d'effet de l'avancement
1	BOURRICAULT Isabelle	Femme	Adjoint Technique	04/07/2024
2	.....	.....	.....	.....

#### **Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	2

Avancement au grade **d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> Classe** :

N°	NOM et PRÉNOM	Homme ou Femme	GRADE ACTUEL	Date d'effet de l'avancement
1	MAGNAT Frédérique	Femme	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2024
2	.....	.....	.....	.....

Mairie de Bouresse - 6 rue des Halles - 86410 Bouresse

☎ : 05 49 42 73 10

📠 : 05 49 42 76 34

✉ [contact@bouresse.fr](mailto:contact@bouresse.fr)

## Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à BOURESSE, le 8 août 2024

Le Maire,




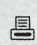
**Jean-Claude LUTEAU**

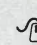
Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

*Mairie de Bouresse - 6 rue des Halles - 86410 Bouresse*

 : 05 49 42 73 10

 : 05 49 42 76 34

 [contact@bouresse.fr](mailto:contact@bouresse.fr)